

PROCES VERBAL DE SEANCE DU

Mercredi 29 Octobre 2025 à 19h00

Président de séance : M. DUIZIDOU David

Secrétaire de séance : Valérie PECHEYRAN

Présents : David DUIZIDOU, Fabien FOUQUET, Nicolas MUGAIN, Serge LANOUILH, Valérie PECHEYRAN, Guillaume MARQUE, Jacqueline ANTONIO, Valérie CODHANT, GUYOMARC'H Philippe

Excusés : Sandrine CLOUTIER, Maurice CROUAIL, Olivier SOUBIES, Valery BIZIERE, Jonathan HUBERT

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Septembre 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Informations espaces boisés

Signature de l'acquisition de la parcelle boisée au stade en date du 02 octobre 2025.

Réunion publique de la CCLB le 16/10 pour la gestion des bois à l'espace Laborde. Présence à la CCLB d'une personne pour aider à la gestion des bois, à disposition des propriétaires publics et particuliers.

3/ Personnel communal : Prévoyance – Mutuelle Santé – Assurance groupe statutaire

• Prévoyance

Garantie qui prévoit le maintien de salaire en cas de maladie de plus de 3 mois. Participation obligatoire de l'employeur depuis le 1^{er} janvier 2025. Pour rappel, sur la commune : 10€ brut/agent/mois.

Le contrat actuel négocié par le Centre de gestion prévoit un taux de cotisation de l'agent de 2,36% du salaire brut.

Le nouveau contrat négocié par la Communauté des Communes des Luys en Béarn prévoit, pour les mêmes garanties, un taux de cotisation de 2.20% du salaire brut de l'agent. Ce dispositif pourrait être mis en place dès le 1^{er} janvier 2026 (La participation de la commune étant inchangée).

>> Le Conseil municipal valide ce nouveau contrat à l'unanimité et demande la résiliation de l'ancien en parallèle.

• Mutuelle Santé

A partir du 1^{er} janvier 2026, participation financière obligatoire de la collectivité. A minima de 15€ brut/agent/mois.

Contrat proposé par le CDG en lien avec la MNT.

>> Le conseil municipal valide la participation de 15€ brut/agent/mois.

Ce nouveau dispositif sera présenté à chaque agent, libre à chacun d'y adhérer ou de conserver sa propre mutuelle.

- **Assurance groupe statutaire**

Le contrat actuel d'assurance groupe statutaire arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Ce contrat couvre la collectivité concernant la protection sociale des fonctionnaires affiliés à la CNRACL et des agents relevant du régime général de Sécurité Sociale. Concrètement, en cas d'arrêts malades, la commune perçoit un remboursement à hauteur de 90% du salaire versé à l'agent absent.

Un nouveau contrat est proposé par le Centre de Gestion pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

>> Le Conseil Municipal valide ce nouveau contrat à l'unanimité.

4/ Travaux bâtiments communaux :

- **Appartements Maison Lagarrigue**

Les locataires des 2 logements situés à l'étage de la Maison Lagarrigue sont partis dans le courant du mois d'Octobre. Plusieurs demandes ont déjà été reçues en mairie. Mais il convient dans un premier temps de faire un bilan électrique complet et des travaux de rafraîchissement. Ces travaux seront faits d'ici la fin de l'année et les appartements seront remis en location dès 2026.

- **Rugby**

L'assurance de la mairie va se retourner contre l'assurance du club puisque l'origine de l'incendie du club house provient du matériel appartenant au club.

L'assurance communale doit couvrir la continuité d'activité, notre proposition de 24 mois a été refusée, et réévaluée à 12 mois par l'expert venu sur site. Mais l'évaluation de l'APGL est de 18 mois compte tenu des délais incompressibles (dépôt de permis, études, lancement appel d'offres,). Une nouvelle demande va être adressée à l'expert pour allonger la prise en charge jusqu'à 18 mois.

Devis de location de modulaires sur 18 mois pour 47 000 euros. Les conseils du préfet rencontré ce jour sont de phaser les travaux, afin de faire autant de dossiers que de subventions possibles, en contactant la banque des territoires pour une aide financière sur les taux d'emprunt.

Également, projet de pauses de caméras soutenu par le Préfet qui assure que l'Etat aidera à financer ce dispositif de surveillance.

- **Ecole élémentaire**

Fabien Fouquet présente les travaux en cours et ceux prévus, en termes d'isolation. Les nouvelles menuiseries ont été posées pendant les vacances de la Toussaint.

Devis reçus mais non validés pour le moment : le toit côté nord + peintures intérieures et extérieures.

Rencontre ce jour avec le Préfet : un dossier Fonds verts a déjà été attribué pour la commune. M. le Maire a demandé si possibilité de rajouter ce devis de toiture côté Nord. Réponse du Préfet : à voir en fin d'année s'il reste de l'enveloppe permettant de verser un complément aux communes éligibles, dont Thèze.

La peinture étant des travaux non subventionnables, ils seront intégralement à financer par la commune. A voir sur 2026.

5/ QUESTIONS DIVERSES

a) *Informations diverses :*

- a. Vide-greniers sur Thèze le 16/11 par l'APE
 - b. Marché de Noel sur Thèze le 7/12 par les Baltringues
- b) *Ecoles* : besoin de changer le lave-linge (devis en cours). Demande de changer les ordinateurs vétustes des enseignants (devis en cours).
- c) *Eglise* : demande du prêtre d'un micro-cravate et de 2 enceintes : 2216 euros TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Approuvé par le conseil municipal en date du ...17. Décembre 2025

Le Maire, David DUIZIDOU



La secrétaire de séance, Valérie Pecheyran

A handwritten blue ink signature of Valérie Pecheyran, consisting of several stylized, overlapping loops and curves.